

LE SASSA

La lettre d'information **SEPANGUY**



N °7

Janv - Mars 2006

SOMMAIRE

CA NOU FE CE QU'ON A FAIT

Présentation des activités
de l'association p. 2

SOTI SORTIES

Station de compostage
p.3-4

Crique Yiyi
p. 6

ASTRONOMIE

Planètes
p. 5

BREVES UN PEU PARTICULIERES...

Nécro
p. 7

EDITORIAL

Toute l'équipe de la SEPANGUY souhaite à chacune et à chacun d'entre vous une très heureuse année 2006, pleine de santé et de réussite dans vos projets. Que notre engagement pour la préservation de la Guyane soit à la hauteur de la beauté de ses paysages et de la richesse de sa biodiversité! Que ce concept de développement durable ne reste pas qu'un terme de salon, mais se concrétise davantage en montrant que protection de la nature et développement économique ne sont pas incompatibles! 2006, cette nouvelle année s'éveille, de nombreux défis se présentent à nous, ils réclament la mobilisation de tous et une grande vigilance: le parc amazonien, l'orpaillage et toutes les autres formes de pollutions, l'environnement et la santé, la chasse...

Depuis longtemps les associations se regroupent régulièrement pour travailler et défendre l'écologie en Guyane. Mais les membres actifs étant peu nombreux, toutes vos compétences seront les bienvenues pour enrichir notre réflexion et nous permettre d'être plus efficaces face aux enjeux environnementaux.

Nous devons aussi consolider notre pôle d'éducation à l'environnement par des animations scolaires et la poursuite de création d'outils pédagogiques. La maison de la nature de Sinnamary doit se développer devenir un site incontournable pour la découverte des écosystèmes littoraux.

Merci à tous les Animateurs de Cayenne, Kourou et Sinnamary qui ont permis la réussite de nombreux challenges en 2005, à tous les Sépanguistes qui ont donné leur temps pour nous faire avancer dans nos objectifs associatifs et merci à tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à la vie de la **SEPANGUY**.

LE SASSA, Société d'Etude, de Protection et d'Aménagement de la Nature en GUYANE

0.10 €

Mise en page : Bertrand Joly

Rédacteur en chef : CA, Ont collaboré à ce numéro : Gregory Bernard Granger, Françoise Capus, Geneviève Gazel, Claude Suzanon

Photos : G. Bernard Granger.

Où nous trouver :

27 avenue Pasteur / BP 411 / 97 329 CAYENNE cedex / Tel/Fax : 0594.29.04.26
13, Place du vidé, BP.01 / 97310 KOUROU cedex / Tel : 05 94 32 10 45

Ca nou fé

Ca nou fé

Salariés : Julien nous a quitté mi septembre, pour rejoindre l'enseignement. Depuis le 1^{er} décembre Rénide est employée (20h/ semaine) à la Maison de la Nature de Sinnamary pour aider François.

Stage/ Bénévolat : Un grand merci à Typhain pour ce mois de bénévolat à la SEPANGUY et à la MNS. A très bientôt nous espérons !

Sonia est en stage « administratif, accueil du public » durant 15 jours à Kourou. Au 1^{er} janvier, elle intégrera l'Association pour un contrat de 20h / semaine.

Formation : Diverses formations ont été suivies par les salariés : animation nature (avec en prime une obs. de jaguar), secrétariat, Système d'Information Géographique, Astronomie.

Education à l'environnement à Maripasoula : Olivia et Glenn ont participé aux activités d'éducation à l'environnement sur Maripasoula organisées par le GRAINE.

La SEPANGUY y était : Fête de la science, réunion ORGFH, Commission des mines, Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles, Réunion Tortues Marines, Réunion déchets ...

Plaquette des oiseaux des marais :

La p'tite dernière !!!!! Et en plus elle résiste à l'eau, l'idéal en ce début de saison des pluies.

En vente : Format A3 plié en 2, 3 euros à la SEPANGUY, MNS.



CLUB CPN : Nous vous rappelons que le club CPN de Kourou et Cayenne sont ouverts aux enfants de 8 à 14 ans. Pour plus de renseignements contactez la SEPANGUY la plus proche.

ANIMATIONS : La SEPANGUY va effectuer 100 demi journées d'animation sur le thème de la **chasse** et la **réglementation** auprès des écoles primaires et élémentaires de *Kourou, Macouria, Sinnamary, Iracoubo*.

Merci de diffuser l'information.

Pour plus d'informations nous contacter.

Une station de compostage en Guyane, Par Françoise

Valoriser les déchets, c'est possible. Le compostage nous en donne un exemple... à suivre.

Située le long de la route « la Matourienne », la plate forme de compostage est ouverte depuis maintenant un an.

Créée par la 3CL(Communauté des Communes du Centre Littoral), cette plate-forme a été donnée en gestion à un organisme privé, l'espace Clauzel, qui y a affecté une équipe de travail de trois personnes.

Définition :

Le compostage est un procédé naturel qui transforme en présence d'oxygène (aérobiose) des déchets verts ** en un produit ressemblant à de la terre appelé humus ou compost.

Trois mois sont ici nécessaires pour la préparation d'un compost.

Le trajet des déchets verts :

Les particuliers peuvent apporter leurs déchets verts à la déchetterie qui les remet à la plate-forme de compostage.

Les professionnels et les collectivités qui collectent les déchets verts les apportent également à la plate-forme.

Quels déchets verts sont acceptés ?

Tous les déchets verts sont acceptés. Cependant les branchages ne sont acceptés que si leur diamètre n'excède pas 12 cm ; les troncs et les souches ne sont pas acceptés. Tous les déchets autres que les déchets verts (cartons, canettes...) sont refusés.



Description du circuit de compostage :

- Pesée des déchets entrant : leur dépôt étant payant pour les entreprises, les déchets verts entrant sont pesés.
- Tri des déchets : il faut si nécessaire enlever les éléments non biodégradables ainsi que les fragments de bois trop gros.
- Broyage : cette étape est nécessaire pour obtenir des fragments plus facilement attaquables.
- Fermentation : ce sont plutôt des bactéries qui assurent cette

première phase ; elles assurent une première dégradation de matières organiques ; des tas sont constitués et mis en aération forcée ; deux rampes situées sous les tas aspirent l'air et créent un courant vertical. 4 semaines de ventilation et d'arrosage toutes les demi-heures accélèrent le processus, dont la durée totale est ainsi réduite à 3 mois. Pendant cette phase, la montée en température assure l'hygiénisation du compost, c'est-à-dire la destruction des germes infectieux et des graines.

- Maturation : les tas issus de la fermentation sont retournés et passent à l'étape de maturation, où ils subissent l'action des champignons ; ces derniers attaquent une matière organique plus difficile à dégrader, la cellulose.
- Crible : les tas passent ensuite à la machine à cribler qui sépare la fraction grossière et la fraction fine du compost.

Une station de compostage en Guyane (suite)



Rendement :

Il est prévu que cette station traite 8000 tonnes de déchets verts par an pour donner 3000 tonnes/an de compost. Depuis son ouverture en 2004, ce sont déjà 6000 tonnes de déchets verts qui ont été traitées.

Valorisation du compost :

Il ne s'agit pas seulement de traiter les déchets verts, mais aussi de valoriser l'utilisation du compost. Le compost peut être apporté aux sols cultivés ; il est constitué de matières organiques et minérales qui ont un double intérêt : celui de structurer le sol et celui de le fertiliser.

Des essais agronomiques en partenariat avec la chambre d'agriculture sont prévus sur diverses zones agricoles de Guyane.

Il est prévu de le commercialiser aussi bien auprès des particuliers pour leurs jardins que des agriculteurs.

Le saviez-vous ?

<http://users.swing.be/jardinans/compostage.htm>

Les particuliers peuvent facilement dans leur jardin créer leur propre compost, avec les déchets verts de leur jardin et les déchets végétaux de leur poubelle. Ainsi en rendant ce compost au sol de votre jardin, au lieu de l'appauvrir, vous en maintiendrez la qualité.

**** déchets verts :** matières végétales issues de l'exploitation, de l'entretien ou de la création de jardins ou d'espaces verts publics et privés ainsi que les déchets organiques des activités horticoles professionnelles ou municipales, à l'exception des supports de culture.

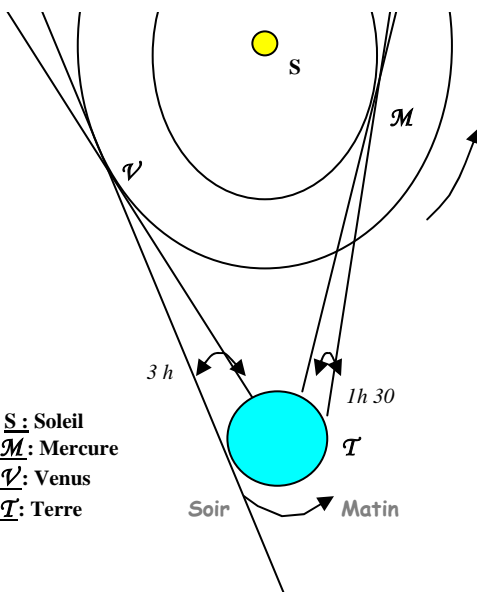
Déchetterie : RN3 Carrefour Vidal, Rémire Montjoly, tel : 0594.38.19.28

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 10h à 18h, samedi 8h-18h, dimanche 8h-14h

Planètes

Depuis plusieurs semaines deux planètes « illuminent » nos débuts de nuit : Venus et Mars. Le mois dernier Mars était en opposition, c'est-à-dire qu'elle est alignée avec le Soleil et la Terre, ce phénomène se reproduit tous les 2 ans et 49 jours, mais toutes les oppositions ne sont pas identiques, l'orbite de Mars et de la Terre n'étant pas circulaire. Lors de *l'opposition favorable* du 27 août 2003, c'est-à-dire une opposition ayant lieu au minimum de distance entre l'orbite de la Terre (T) et de Mars (M), la distance T- M était de 55, 758 millions de kms ; le 30 octobre 2005, Mars était au plus près de la Terre, avec une distance de 62, 420 millions de kms.

Ecarts horaires maximaux de visibilité des planètes Mercure et Venus vues de la Terre



S : Soleil
M : Mercure
V : Venus
T : Terre

Venus : Connue également sous le nom d' « étoile du berger », terme incorrect puisqu'il s'agit, bel et bien, d'une planète. Située à quelques **108 millions de kms** du soleil, son orbite se trouvant à l'intérieur de celle de la terre, elle sera visible dans un intervalle de trois heures au maximum, après le coucher ou avant le lever du soleil. On ne peut pas la manquer dans ces périodes de visibilité, tant elle est étincelante. Le berger emmenant son troupeau la voit le matin à l'est, du côté où le ciel laisse deviner la proche apparition du soleil, ou bien le soir revenant à la bergerie à la tombée du jour, à l'ouest cette fois. Venus présente un tel éclat parce que l'épaisse couche gazeuse qui l'entoure, composée de gaz carbonique et de gouttelettes d'acide sulfurique, réfléchit particulièrement bien la lumière du soleil.

Elle tourne très lentement sur elle-même...en 243 jours et comme elle tourne autour du soleil en 225 jours, la durée de l'année vénusienne est plus courte qu'une seule de ses journées ! Autre caractéristique : Vénus est la seule planète à tourner autour de son axe polaire dans un sens rétrograde, c'est-à-dire à l'envers par rapport aux autres.

Mythologie : *Décidément Venus est bien tant par sa beauté que par ses excentricités, une planète à nous faire perdre la tête ! Inutile de chercher plus loin pourquoi nos prédécesseurs l'ont désignée comme représentante de la beauté et du féminin.*

Mars : A **228 millions de kms** du soleil se trouve Mars, avec une surface presque 4 fois plus petite que celle de la Terre. Planète voisine, observée avec suspicion par nos proches contemporains, car les premières observations laissaient planer l'existence de possibilité de vie. Au siècle dernier, ne voyait-on pas sur Mars de grands canaux, preuve de travaux publics de grande envergure ?

Et puis il y a :

- des tempêtes de sable et des calottes polaires qui évoluent avec les saisons,
- de grands canyons témoignant du passage de l'eau,
- des conditions climatiques plus rigoureuses que sur Terre mais peut être pas insupportables,
- une couche atmosphérique plus fine que la nôtre mais avec des traces d'oxygène, d'azote, de vapeur d'eau...

Mars présente d'autres caractéristiques voisines de celle de la Terre : un peu moins de 2 ans pour faire le tour du soleil, une rotation autour de l'axe des pôles engendrant une journée d'à peine plus de 24 heures. Vu de la Terre à l'œil nu Mars apparaît légèrement rouge.

Mythologie : *Rouge comme le feu qui permet de fabriquer les armes pour chasser ou guerroyer. Mars ne pouvait être que le représentant du masculin, à l'opposé de Venus.*

Finalement c'est sur Terre, planète située entre Mars et Venus, que sont apparus conjointement les deux genres, homme et femme.

Biblio : Barruel F., 1998,
Ballades sous les étoiles, Paris, Nathan, 159 pages.

Remontée de la crique Yiyi et sentier d'interprétation de la piste Saint - Elie (Samedi 22 & 23 octobre 2005)

Par Greg.



Tôt au petit matin, nous avons rendez-vous sur le parking d'une grande surface de la commune de Kourou pour partir à la découverte de la crique Yiyi.

Cette crique alimente les pripris

de Yiyi situés sur la commune de Sinnamary et lorsqu'on la remonte, elle nous permet de percevoir l'évolution de la végétation qui passe progressivement d'un milieu inondé : le pripri (Cabomba, Moucou-moucou) à la forêt marécageuse (Cacao rivière, Palmiers bâches, Moutouchi marécage) puis ensuite à la forêt de terre ferme (Funguti koko,...).

Après avoir récupéré nos canoës à l'association La Pagaie (merci Nicolas !), nous commençons notre route. Après 45 minutes de bitume, nous arrivons à la Maison de la Nature où François nous attend pour une dernière halte : un peu de matériel et quelques personnes en plus à récupérer. Une fois tout embarqué, nous parcourons le dernier kilomètre nous séparant du pripri. Ca y est nous sommes enfin dans les canoës et c'est sous le soleil du petit matin que nous commençons à pagayer. Après un passage étroit dans un peuplement pur de Moucou-moucou (*Montrichardia arborescens*) dès le départ au bord de la RN 1, nous arrivons dans un premier pripri où les nénuphars et les Cabombas (*Cabomba aquatica*) nous rappellent que les marais sont des milieux condamnés, par les lois de la nature, à se refermer et à s'assécher. Encerclé et dirigé par les Moucous moucous, nous continuons notre progression par un canal qui, au départ large puis progressivement refermé par la végétation, nous permet l'accession à un second pripri où la végétation aquatique moins dense que dans le premier nous laisse progresser sans trop d'efforts. L'accueil est prévu par quelques Jacanas noirs (*Jacana jacana*) perchés sur des nénuphars à la recherche de nourriture ou encore un Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*) qui, en altitude, tourne au dessus de nos têtes. Nous quittons ce second pripri et nous nous engageons dans le cours de la crique Yiyi. Surpris par notre silence, un Butor mirasol (*Botaurus pinnatus*) s'envole quelques mètres devant nous et disparaît ensuite dans la végétation basse du bord de crique ; suivi de près par un héron Agami juvénile (*Agamia agami*). Après déjà deux heures de canoë, nous stoppons notre avancée et nous nous arrêtons sur une berge ferme pour profiter d'une collation faisant office de pause « réconfort » durant l'effort. Une Matoutou (*Avicularia avicularia*) morte, perchée sur une branche et vidée par des fourmis encore à l'ouvrage, semble nous inviter à réfléchir sur la vie parfois trop courte... Nous réembarquons et évoluons maintenant sur une crique sinueuse. Quelques lacets plus tard, une odeur forte nous remplit les narines. Sur le bord de la berge

un spectacle accablant nous attend : le cadavre d'un tamanoir (*Myrmecophaga tridactyla* - espèce intégralement protégé). Son prédateur nous a laissé un indice pour le reconnaître, il a dépecé l'animal et pris un cuisseau pour laisser le reste pourrir ici !?!?!? Quelle meilleure preuve de son respect pour la nature qui l'accueille et l'héberge... Après quelques coup de pagaies de rage et cette désillusion oubliée, nous stoppons notre chevauchée sur une berge pour nous restaurer puis, entamer notre retour jusqu'à la RN 1 puisque nous devons nous rendre sur la piste Saint-Élie pour passer la nuit.

Après notre effort sur le chemin du retour (certains en ont même rajoutés puisqu'ils préféraient zigzaguer plutôt qu'opter pour la ligne droite !), nous sommes au bord de la RN1 et partons pour le carbet communal de Sinnamary. La piste de Saint-Élie est à présent partiellement goudronnée et de par la couleur du revêtement nous n'avons pu éviter un serpent liane (*Oxybelis aeneus*) qui profitait des rayons du soleil de fin d'après-midi ! BRAVO LE CHAUFFEUR... (pour sa sécurité nous ne citerons son nom mais sachez qu'il est rongé par le remord !). Une fois arrivé au site, nous nous installons et découvrons les alentours du carbet. Après une nuit bercée par les hurlements des Babounes

(*Alouatta seniculus*),
Gérald
Gondrée,
agent

territorial de
l'ONF sur le
secteur de
Sinnamary,
nous rejoint
au petit matin



pour nous guider sur le sentier d'interprétation situé à quelques centaines de mètres du carbet. De par son expérience professionnelle et son enrichissement personnel au près des populations amérindiennes et bushi nengué, Gérald est passé maître dans l'art de la reconnaissance des arbres et nous propose d'entrevoir un large panel des essences de la forêt tropicale guyanaise. Bois canon (*Cecropia sp*), Angélique (*Dicorynia guianensis*), Tosso passa (*Iryanthera sp*), Satiné-rubané (*Brosimum rubescens*), Kwata kaman (*Parkia pendula*), Copaya (*Jacaranda copaia*), Bois violet (*Peltogyne venosa*), Manil-marécage (*Symphonia globulifera*), Bois serpent (*Zygia racemosa*) et bien d'autres encore nous ont accueillis durant toute la matinée. De retour au carbet, nous embarquons dans notre véhicule, pour le retour sur Kourou. Tout au long du trajet, nous échangeons nos impressions et nous donnons de nouveaux rendez-vous sur les layons.

Août 2005, lu

D'après GEPOG, Stephane Noizet

Fin août Stephane Noizet évoquait la présence éventuelle d'un site de capture de Coq de roche, *Rupicola rupicola*, sur la Montagne de Kaw : « ... surprise, au bout de cette petite branche un enchevêtrement de petits fils de nylon noir!! Cette trouée servirait-elle à la pose d'un filet ? » (*ornithoguyane*, 2005). Depuis cette hypothèse a été confirmée par le GEPOG.

Cette espèce est intégralement protégée par l'article 1 de l'arrêté ministériel du 15 mai 1986 relatif à la protection des oiseaux en Guyane. *La capture est interdite.*

22 octobre 2005, vu

Par Greg Bernard Granger et les adhérents



Fourmilier géant, *Myrmecophaga tridactyla*, fraîchement dépecé, aux abords de la crique Yiyi.

Les fourmiliers (géant, tamandua, myrmidon) sont intégralement protégés par l'article 1 de l'arrêté ministériel du 15 mai 1986 relatif à la protection des mammifères en Guyane.

15 novembre 2005, lu

Par D.V et C.Ro. , *France Guyane*

« De la viande de contrebande dans les frigos du boucaneur

Un contrôle réalisé mardi chez Mister Boucan's, à Cayenne, a permis de découvrir de la viande de caïman [à front lisse], de singe hurleur et de jaguar, ainsi qu'un cadavre de kwata, une espèce protégée. L'entreprise est menacée de fermeture administrative.

... L'inspection réalisée par les services vétérinaires, la répression des fraudes et l'ONCFS a mis à jour des viandes strictement interdites à la vente. Environ 30 kg de viande d'animaux sauvages.... »

Le kwata est intégralement protégé par l'article 1 de l'arrêté ministériel du 15 mai 1986 relatif à la protection des mammifères en Guyane.

Le singe hurleur et le jaguar sont protégés par l'article 2 de l'arrêté ministériel du 15 mai 1986 relatif à la protection des mammifères en Guyane. *Le commerce est interdit.*

Le caïman à front lisse est protégé par l'article 2 de l'arrêté ministériel du 15 mai 1986 relatif à la protection des reptiles et amphibiens en Guyane. *Le commerce est interdit.*

21 novembre 2005, vu.

Par Alex et Marion, *ornithoguyane, yahoo*

« Une réalité bien triste à Awala...samedi soir, nous avons pu assister à un massacre d'Ibis rouge et d'aigrettes sur la Pointe Isère (Zone de la Réserve Naturelle de l'Amana).

Depuis, 17h, nous entendions des coups de fusils...en direction de la plage, nous nous sommes rapprochés de la Pointe Isère.

Nous avons pu voir de grands vols d'ibis rouge et d'aigrettes au-dessus de l'île et entendu des coups de fusils sans interruption.

Nous sommes restés jusqu' à 18h45...où nous avons pu voir revenir une pirogue, qui était cachée dans la mangrove....avec à bord deux personnes d'Awala armées... et portant deux sacs de riz...plein d'oiseaux.

Nous entendions encore des coups de fusils...on peut donc dire que d'autres pirogues (au moins une) étaient encore sur le site.

Un ami d'Awala nous a confirmé que cela se produisait tous les soirs en ce moment, lorsque la marée est haute.... cet ami a prévenu la Réserve Naturelle de l'Amana. En effet, la veille, j'avais entendu des coups de fusils à la même heure.

Alex a prévenu l'Office National de la Chasse et la Faune Sauvage (ONCFS) le soir même, et écrit un courrier adressé à tous...Ce soir, nous y retournons. »

Les ardéidés sont intégralement protégés par l'article 1 de l'arrêté ministériel du 15 mai 1986 relatif à la protection des oiseaux en Guyane

Quelques sites pour plus d'informations sur la réglementation des espèces :

- végétales (<http://www.sepanguy.com/modules.php?name=Content&pa=showpage&pid=11>)

- animales (<http://www.oncfs.gouv.fr/OUTREMERE/reglementation.htm>)